

CADRES DE LA THERAPIE FAMILIALE PSYCHANALYTIQUE

José Bleger en 1966 définit le cadre de la façon suivante : « il est le non-processus qui contient les constantes à l'intérieur desquelles le processus a lieu... Dans le cadre psychanalytique prennent place le rôle du psychanalyste, l'ensemble des facteurs espace-temps et une partie de la technique ».

La thérapie familiale psychanalytique se définit selon deux modalités :

- la psychanalyse familiale, cure uniquement verbale,
- le psychodrame familial psychanalytique, cure par la parole et le jeu psychodramatique.

Les règles fondamentales du cadre de la thérapie familiale psychanalytique sont la présence familiale bigénérationnelle, l'association libre verbale familiale, l'abstinence et la restitution.

Le cadre est caractérisé par ses fonctions contenant, limitative et symboligène, différenciatrice et instituante. Il est, et ce fait est essentiel, anti-incestueux ou anti-incestuel.

Le *cadre* constitue une enveloppe organisatrice originaire du processus psychanalytique familial et *d'un* appareil psychique groupal vécu comme une famille imaginaire.

Le cadre, de structure ambiguë, appartenant à la fois au registre du réel et à celui du symbolique, est le premier organisateur psychique de l'espace intersubjectif groupal et familial ; il favorise donc l'avènement de la transitionnalité, la création d'un espace intersubjectif transitionnel familial, espace à la fois individuel et familial. Il est aussi un objet transférentiel.

Historique

Le cadre de la thérapie familiale psychanalytique défini par A. Ruffiot en 1970 fait suite à ceux des psychodrames psychanalytiques individuel et groupal et à celui de la psychanalyse de groupe.

En 1904, comme le rappelle S. Decobert, S. Freud, renonçant au procédé cathartique, propose la règle fondamentale de l'association libre verbale permettant l'expression « des idées involontaires, ordinairement classées comme perturbatrices.

En 1913, il décrit le début du traitement psychanalytique et définit l'essentiel du cadre

- la position dans l'espace : « Je tiens à ce que le malade s'étende sur un divan et que le médecin soit assis derrière lui, de façon à ne pas pouvoir être regardé. Cet usage a une signification historique, il représente le vestige de la méthode hypnotique d'où est sortie la psychanalyse » ;
- le nombre de séances, leur durée et la durée indéterminée du traitement : « il est en fait à peine possible d'indiquer la durée éventuelle d'un traitement » ;
- le paiement des honoraires à date fixe

Selon D. Anzieu, trois facteurs ont conduit Freud à prendre en considération le rôle

joué par l'inconscient dans la vie collective :

- les travaux des sociologues de son époque sur le totémisme, la horde primitive,
- l'expérience de la vie de groupe et des conflits avec ses premiers disciples et entre ceux-ci, au sein des institutions psychanalytiques naissantes,
- enfin, le souvenir retrouvé au cours de son auto-analyse de la vie de groupe intense et riche pendant les trois premières années de son existence à Freiberg, sa ville natale en Moravie.

Il écrit deux ouvrages principaux sur le groupe : *Totem et tabou* (1913) et *Psychologie des masses* (1921). En 1956, D.W. Winnicott introduit le terme de setting qui signifie dispositif, aménagement. C'est en réalité une application du concept de holding.

En 1966, José Bleger publie *Psychanalyse du cadre psychanalytique* et définit le cadre comme un non-processus fait de constantes, à l'intérieur duquel le processus, fait de variables, a lieu.

« Ainsi, écrit José Bleger, le cadre est étudié en tant qu'institution à l'intérieur des limites de laquelle des phénomènes se produisent que nous nommons "comportements". En ce sens, le cadre est "muet", mais non inexistant. Il constitue le non-moi du patient, sur la base duquel le moi se structure.

Ce "non-moi" est le "monde fantôme" du patient, qui réside dans le cadre et représente "un méta-comportement".

Le rôle du cadre est illustré à partir de quelques exemples cliniques qui révèlent le dépôt dans le cadre de "l'institution familiale" la plus primitive du patient.

Il est ainsi la compulsion de répétition la plus parfaite, qui fait émerger la non-différentiation primitive des premiers stades de l'organisation de la personnalité. Le cadre en tant qu'institution est le réceptacle de la partie psychotique de la personnalité, c'est-à-dire de la *partie non-différenciée et non-résolue des liens symbiotiques primitifs*. »

Les cadres psychanalytiques du psychodrame du groupe, du couple et de la famille, dérivent de cadres non analytiques :

Le cadre *des psychodrames* dérive du psychodrame de Moreno

Jacob Levy Moreno (1889-1974) invente à Vienne en 1925, le psychodrame, c'est-à-dire la thérapie des conflits interpersonnels au sein du couple et de la famille par le moyen, de l'improvisation dramatique, à l'aide de personnages auxiliaires et grâce à la catharsis des affects réprimés.

Ce cadre a donné naissance aux psychodrames psychanalytiques pratiqués en France, notamment par D. Anzieu, S. Decobert, R. Diatkine, E. Kestemberg, S. Lebovici, M. Monod, M. Soule. Il se présente sous deux formes : le psychodrame individuel et le psychodrame collectif. Le premier rassemble un groupe d'analystes autour d'un patient et, de ce fait, il est une technique groupale, même s'il veut être une application de la psychanalyse individuelle. Le psychodrame, en institutionnalisant le jeu, contraint le sujet à faire coexister personne et personnage. Il est producteur d'ambiguïté et, conséquemment, de transitionnalité.

Le psychodrame psychanalytique familial dont le cadre est inspiré du psychodrame psychanalytique collectif a été créé en **1985** sous la direction de Simone Decobert avec la participation de A.M. Blanchard, **J.-P.** Caillot et G. Decherf.

Trois phases se succèdent :

- la première est uniquement verbale : l'association libre verbale familiale, d'un ou plusieurs membres de la famille, donne naissance à une idée, un thème qui se transformera en un scénario imaginaire. La mise en scène est fixée en commun. Les âges et les noms des personnages sont également imaginaires. Les rôles sont distribués par un ou plusieurs membres de la famille ;
- la seconde phase est celle du jeu ;
- la troisième phase fait suite au jeu et donne lieu à une reprise de l'association libre verbale familiale. C'est volontiers au cours de cette phase que des interprétations du transfert familial ont lieu.

Le cadre de la psychanalyse groupale dérive de la dynamique des groupes

K. Lewin (1890-1947), psychologue de l'école de Berlin, émigré aux USA, définit le groupe comme une totalité dynamique et structurale différente et distincte de ses éléments constituants.

K. Rogers, en **1966**, s'intéresse à l'approche non directive et, pour lui, le but du groupe de formation ou de psychothérapie, est d'amener les gens à éprouver leurs sentiments authentiques volontairement dissimulés ou inconsciemment rejetés et à établir avec autrui des relations plus humaines fondées sur l'échange de pareils sentiments. Ce qui est essentiel est l'orientation non directive de l'animateur.

C'est l'école psychanalytique anglaise dès 1943 avec W.R. Bion et E.J. Anthony, H. Ezriel, S.H. Foulkes qui apporte des éléments décisifs à la psychanalyse groupale. En 1955, l'influence kleinienne, considérable sur une grande partie des psychanalystes anglais, a convergé avec une autre influence, celle de la Tavistock Clinic, ou du Tavistock Institute de Londres où, sous l'impulsion de Rickmann, des méthodes de groupe, thérapeutiques et formatives ont été mises au point dès cette époque.

Après la deuxième guerre mondiale en France, des groupes de formation d'inspiration psychanalytique sont animés principalement par D. Anzieu, A. Bejarano, R. Kaës, A. Missenard, J.B. Pontalis qui élaborent une théorie psychanalytique des groupes.

S. Resnik dont la pratique et la théorie sont issues de l'école argentine et de l'école anglaise pratique la psychanalyse de groupe.

Le cadre de la thérapie familiale psychanalytique dérive de celui de la thérapie familiale systémique et *de* celui de la psychanalyse de groupe

N. Ackermann publie en 1937, dans le bulletin de la Kansas Mental Hygiene Society « The family as a social and emotional unit ». A sa mort, *en* 1971, il reste le précurseur qui aura maintenu des liens entre le mouvement familial et la psychanalyse aux USA. A partir de cette date, les thérapies familiales se rattachent de plus en plus aux données de la théorie générale des systèmes.

Les communicationnistes reçoivent ensemble les membres d'une même famille (G. Ausloos, G. Bateson, I. Bösztörményi-Nagy, M. Bowen, J.L. Framo, J. Haley, D. Jackson, P. Watzlawick).

A. Ruffiot introduit, dans les années 70, la notion de cadre psychanalytique pour la famille conservant ainsi les règles fondamentales du cadre de la psychanalyse: association libre familiale, abstinence auxquelles il ajoute l'appel des rêves et, bien sûr, la présence bigénérationnelle.

Commentaires

Dans son dictionnaire historique A. Rey montre que le mot cadre vient du latin « quadrus » (carré) dérivé de « quatuor » (quatre). Depuis le XVI siècle il désigne concrètement comme en italien la bordure d'un tableau, d'un miroir... L'idée de « délimitation » transposée sur un plan abstrait est appliquée à l'entourage.

Selon J. Chevalier et A. Gheerbrant « les significations symboliques du quatre se rattachent à celles du cané et de la croix ».

Pour ces auteurs du dictionnaire des symboles « la totalité du créé est en même temps la totalité du périssable. Il est singulier que le même mot SHI signifie en japonais quatre et mort ».

Pour A. Chéné et I. Maillard ce mot SHI évoquerait Oedipe meurtrier à la croisée des chemins. Ainsi retrouverait-on oedipe en filigrane du mot cadre.

Le cadre de la thérapie familiale psychanalytique comprend un aspect fonctionnel et un aspect social.

L'aspect fonctionnel du cadre

L'invitation à parler librement en famille de la famille

La règle de non-omission, spécifique de la situation psychanalytique individuelle, est une proposition de fonctionner en associations libres et de les verbaliser. En thérapie familiale, cette règle fondamentale devient celle de l'association libre verbale en famille ou groupe familial bigénérationnelle, comme le précise A. Ruffiot. Il s'agit donc d'une invitation à parler librement plutôt qu'une contrainte à ne rien omettre. La constitution de secrets individuels marque la progression de la thérapie familiale psychanalytique du groupe familial au cours de la thérapie.

Pour A. Ruffiot l'appel des rêves facilite le développement de la vie onirique et met l'accent sur l'intérêt porté à l'imaginaire dans des familles où les agirs sont fréquents.

La règle d'abstinence

Les patients doivent également renoncer à l'obtention de conseils ou de solutions concernant la réalité quotidienne, au partage de relations privées ou sociales avec leurs psychanalystes, aux échanges agressifs ou sexuels pendant la séance. La règle d'abstinence privilégie l'aspect verbal de la thérapie. La famille est invitée à parler, penser, fantasmer, à relater ses rêveries diurnes et ses rêves nocturnes. La famille doit renoncer aux agirs incestuels. Le double interdit du toucher (violent et sexuel) est selon D. Anzieu le précurseur de l'interdit de l'inceste.

En contrepartie, comme le rappelle D. Anzieu, le psychanalyste s'engage à la neutralité bienveillante. Il sera neutre en ne répondant pas aux désirs, bienveillant en s'efforçant de comprendre sans rejeter, ni condamner. Il renoncera à « l'orgueil thérapeutique et à l'orgueil éducatif », dénoncés par Freud en 1912.

La règle de présence bigénérationnelle

C'est, pour A. Ruffiot, la première règle. « Elle trouve sa justification dans la théorie psychanalytique des groupes. » Elle rejoint un aspect très général et fondamental des conceptions systémiques qui ont appréhendé la famille comme une totalité fonctionnelle.

La règle de restitution

Elle peut permettre de ne recevoir qu'une partie de la famille. Ainsi, le contenu de la séance précédente sera restitué aux absents au début de la séance suivante. Les informations fournies pour un ou plusieurs membres de la famille entre les séances aux psychanalystes, seront restituées à l'ensemble de la famille. Dans une institution, les passages à l'acte d'un ou plusieurs membres de la famille pourront

être restitués lors de la séance suivante également, afin d'être élaborés.

La règle de discrétion

Elle est en rapport avec le respect de l'anonymat de la famille par les psychanalystes.

La règle spécifique des groupes naturels dont la famille

Dans certains cas on peut être amené à énoncer la règle suivante pour éviter l'utilisation perverse du matériel de la séance : les patients devront donc renoncer à faire usage du matériel révélé dans les séances au détriment de qui l'a énoncé. Tout manquement à cette règle est présenté comme un passage à l'acte qui est travaillé dans le groupe thérapeutique.

L'aspect social du cadre

Le cadre social concerne l'aménagement, le dispositif social, c'est-à-dire :

- le lieu, la durée et les horaires des séances,
- la fréquence : une à deux séances par semaine, éventuellement, une séance par quinzaine,
- le paiement est familial,
- la durée du traitement est indéterminée.

Les fonctions du cadre

La fonction contenante

Elle est double et concerne :

a) *La* contenance douce, en rapport avec l'enveloppe corporelle du groupe fantasmé comme un corps maternel, précurseur des formations psychiques féminines.

Cette enveloppe concerne le vécu le plus primitif de l'individu. Avec S. Bleger, nous pouvons dire que le cadre contient le « dépôt de l'institution familiale la plus primitive du patient. Il est le réceptacle de la partie psychotique de la personnalité : il reçoit le dépôt des parties symbiotiques de la personnalité et, notamment, des noyaux agglutinés (1966) ». Toute rupture du cadre mettrait en cause de tels dépôts, faisant apparaître des angoisses catastrophiques de séparation avec, éventuellement, des manifestations corporelles.

h) *La* contenance solide, en rapport avec la fonction limitative du cadre fantasmé comme un axe paternel, précurseur des formations psychiques phalliques.

La fonction contenante crée les conditions nécessaires mais non suffisantes au déclin de l'omnipotence infantile, à la transformation des agirs et des fantasmes mégalomaniaques et au développement du processus de symbolisation.

La fonction limitative concerne aussi bien l'aspect fonctionnel que l'aspect social du cadre. Elle est symbolique du double interdit du toucher et de celui de l'inceste. L'exercice de l'autorité à l'intérieur du cadre est assumé par les analystes.

Parfois les analystes peuvent être amenés à contenir physiquement un jeune enfant agité ou agressif.

Le cadre de la thérapie se substitue à l'enveloppe familiale défaillante et contribue à l'intériorisation d'un objet contenant.

D'une façon générale le cadre est anti-incestueux, anti-incestuel

Lorsque l'incestualité est importante les limites sont posées en terme proche du double interdit du toucher décrit par D. Anzieu. Les analystes sont garants de l'interdit de l'incestuel sexuel et meurtrier.

C'est l'interdit de l'inceste, l'organisateur principal.

La fonction symboligène

La double fonction contenante du cadre crée les conditions du déclin de l'omnipotence infantile et favorise le processus de symbolisation.

La fonction de tiers différenciateur

Le cadre est facteur de triangulation dans la mesure où il représente le père entre la mère et l'enfant (A. Green). La contenance limitative joue un rôle de tiers paternel différenciateur. Il faut souligner que la famille et les psychanalystes sont soumis l'un et l'autre aux mêmes conventions sociales du cadre.

La fonction instituante

Les différentes fonctions précédentes du cadre créent les conditions nécessaires à l'introjection de la famille comme objet-institution qui s'oppose à l'hégémonie de l'antœdipe pathologique.

Cette intériorisation se manifesterait par l'usage normal des interdits symboliques de l'inceste.

Des aménagements particuliers du cadre

Un travail psychanalytique familial avec une famille incestueuse (violence ou abus sexuel) réclame d'abord l'intervention de la loi, de la justice.

Des aménagements sont également nécessaires lorsque l'importance des agirs de l'incestualité le commande :

- une enveloppe de soins (J-P, Caillot) est nécessaire dans certaines pathologies graves telles que psychose, addiction, psychopathie, anorexie, inceste. Cette enveloppe entoure et protège le cadre psychanalytique de la thérapie familiale ;

- lorsque la famille met ostensiblement en avant des manœuvres perverses, J.-P. Caillot propose de recevoir à la demande ces familles dont le fonctionnement est manifestement pervers jusqu'à ce qu'un déclin notable des manœuvres se produise.

Un cadre établi d'emblée, comprenant des rencontres régulières, risquerait de s'opposer à une mobilisation nécessaire de l'angoisse et de susciter une envie excessive vis-à-vis du cadre comme objet transférentiel.

- un cas bien particulier est celui des encoprésies où les mauvaises odeurs envahissantes sont un obstacle au travail psychique ; elles peuvent être considérées comme un objet incestuel dans l'acception de P.-C. Racamier. Aussi, avec tact, proposons-nous d'interrompre la séance afin que l'enfant puisse aller se laver et se changer ;

- on peut également être amené à interdire certains comportements répétitifs auto-sensuels et incestuels chez des enfants autistiques ;

- rappelons que les insultes, les touchers incestuels sexuels ou violents seront interdits ;

- enfin de façon exceptionnelle, il peut paraître souhaitable de jouer psychodramatiquement lors de certaines séances dans le but de réduire les agirs et de figurer par une mise en scène appropriée au fantasme inconscient ou au fantasme-non-fantasme sous-jacent diverses représentations familiales antoedipiennes.

BIBLIOGRAPHIE

- ANZIEU D., *le psychodrame analytique chez l'enfant*, Paris, PUE, 1955. *Le moi-peau*. Paris, Dunod, 1985.
- Cadre psychanalytique et enveloppes psychiques, le cadre*, Paris, Bavard, 1986.
- L'épiderme nomade et la peau psychique*, Paris, Apsygée, 1990.
- ANZIEU D. et MARTIN J.Y., *La dynamique des groupes restreints* Paris. PUF. 1968.
- AMAR N., BAYLE G et SALEM I., *Formation au psychodrame analytique*, Paris, Dunod, 1988.
- BASQUIN M., DUBUISSON P, SAMUEL-LAJEUNESSE B. et TESTE-MALE-MONOD G., *Le psychodrame : une approche psychanalytique*, Paris, Dunod, 1972.
- BICHEL D., LABADIE D. et LEBRETON M., *Les soins psychiatriques et la thérapie familiale psychanalytique, Le travail de soin et l'attaque des soins, Gruppo 9*, Paris, Apsygée, 1998.
- BION W.R., *Recherche sur les petits groupes*, Paris, PUE 1965.
- BLEGER J., *Symbiose et ambiguïté*, Paris, PUE 1981.
- CAILLOT J.-P., *L'érotisation familiale, Le familial et le sexué, Gruppo 7*, Paris, Apsygée, 1991.
- Le faux et le renversement générationnel, Secrets de famille et pensée perverse, Gruppo 8*, Paris, Apsygée, 1992.
- Souffrance psychique et soins intensifs en groupe : les enfants et leurs familles, l'école, l'aide sociale à l'enfance et le juge, Travail de soin et 'attaques des soins, GRUPPO 9*, Paris, Apsygée, 1993.
- L'incestuel meurtrier, L'incestuel, Groupa? 3*, Éditions du Collège de Psychanalyse Groupale et Familiale, Paris, 1997.
- CAILLOT J.P. et CHENE A., *Approche thérapeutique familiale des enfants psychotiques et autistes, handicaps et inadaptations*, Les cahiers du CTNERHI, n° 67-68.
- CAILLOT J.P., CHENE A. et MAILLARD I., *Métapsychologie de la violence familiale in : Groupal 3, L'incestuel*, Editions du Collège de Psychanalyse Groupale et Familiale, Paris, 1997.
- CAILLOT J.-P. et DECHERF G., *Thérapie familiale psychanalytique et paradoxalité*, Paris, Clancier-Guénégaud, 1982.
- La thérapie familiale d'inspiration psychanalytique, Revue Française de Psychanalyse*, n°2, Paris, PUE 1982, pp. 307-314.
- Le cadre de la thérapie familiale psychanalytique, Revue Française de Psychanalyse*, n° 6, Paris, PUE, 1984, pp. 1421-1431.
- Psychanalyse du couple et de la famille*, Paris, Apsygée, 1989.
- CAREL. A., *L'intime, le privé et le public, Gruppo 8, Secrets de famille et pensée perverse*, Paris, Apsygée, 1992.
- CHENE A., *Travail de séparation psychique en groupe, Groupal 5*, Éditions du Collège de Psychanalyse Groupale et Familiale (à paraître).
- CHEVALIER et GHEERBRAN I A., *Dictionnaire des symboles*, Robert Laffont/Jupiter, Paris, 1982.
- DECOBERT S., *La notion de couple thérapeutique, Revue française de Psychanalyse*, n ° 1, Paris, PUF 1972.
- Notes sur la notion de cadre, Le cadre*, Paris, Bayard, 1986. FREUD S., *De la technique psychanalytique*, 1904; *Totem et Tabou*, 1912 ; *Psychologie des masses et*

analyse du moi, 1921.

GREEN A. L'analyste, la symbolisation et l'absence dans le cadre analytique, *Nouvelle Revue Française de Psychanalyse*, n° 10, Paris, Gallimard, 1974.

KAËS R., Réalité psychique et souffrance dans les institutions, *L'institution et les institutions*, Paris, Dunod, Paris, 1987.

Le groupe et le sujet du groupe, Paris, Dunod, 1993.

LEMAIRE J.-G., *Le couple, sa vie, sa mort*, Paris, Pavot, 1993.

LEMOINE G. et P., *Le psychodrame*, Paris, Robert Laffont, 1972.

MONOD M., *Première expérience française sur le psychodrame*, Paris, Sauvegarde, 1947.

MOREAU-DREYFUS J. et LEOVICI S. *La psychothérapie collective de l'enfant*, Paris, Sauvegarde, 1947.

MORENO J.-L., *Psychothérapie de groupe et psychodrame*, Paris, PUF, 1965.

RACAMIER P.-C., Ambiguïté - Paradoxalité, *Gruppo 1*, La psychanalyse familiale, Paris, Clancier-Guénaud, 1985.

L'inceste et l'incestuel, Éditions du Collège de Psychanalyse Groupale et Familiale, Paris, 1995.

RESNIK S., *L'expérience psychotique* Cesura, CLE, Lyon, 1986.

L'interprétation psychanalytique, Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe, n° 28, Groupe et individu : intervention et interprétation, Erès, 1997.

REY A., *Le Robert*, Dictionnaire historique de la langue française, Paris, 1992.

RUFFIOT A., in : *La thérapie familiale psychanalytique*, Paris, Dunod, 1981.

TOMKIEWICZ S., Violences et abus sexuels dans les institutions pour enfants et adolescents, in : Gabel M., *Les enfants victimes d'abus sexuels*, Paris, PUF, 1992.

WIDLOCHER D., *Le psychodrame chez l'enfant*, Paris, PUF, 1962.